Le steamer *Frédérick Franck* a été jeté sur le banc de Saint-Marc; un grand navire de commerce est arrivé désemparé. Un canot, monté par deux douaniers, est allé à son secours; il a coulé, on n'a pu sauver les deux douaniers.

La chaloupe de pêche n° 12 de Douarnenez désemparée, a mouillé près du cap Tréhel. Le canot de sauvetage a pu recueillir les six hommes de l'équipage.

Chronique locale

ROUBAIX

La condamnation du Maire de Roubaix. La *République Française* apprécie, en ces termes, la condamnation du citoyen Henri Carrette, maire de Roubaix :

« M. Carrette, maire de Roubaix, a été condamné, par le tribunal correctionnel de Lille, à un mois de prison, à 100 francs d'amende pour outrages aux agents et à 5 francs d'amende pour contravention à la loi sur la presse.

» Le tribunal a fait preuve d'indulgence pour le maire de Roubaix, non seulement par l'admission des circonstances atténuantes, mais en lui accordant le bénéfice de la loi Bérenger pour la peine de l'emprisonnement. M. Carrette s'en tire à bon compte : la condamnation qui le frappe n'entraîne pas privation des droits politiques et il échappe à la prison, au moins provisoirement.

» Nous ne songeons pas à nous étonner de ce jugement. Il est à croire que le tribunal a voulu faire œuvre de conciliation, d'apaisement, et contraindre les socialistes eux-mêmes à quelque respect pour une institution à laquelle ils n'ont ménagé ni les sarcasmes ni les menaces.

» Si le tribunal s'est montré bienveillant dans l'application de la peine, il n'a pu qu'enregistrer dans les attendus les faits dûment établis qui ont été portés à sa connaissance. A ce titre, le texte, le samedi au début de l'audience, est fait pour modérer la joie de M. Carrette et de ses amis.

» Il nous apprend en effet que le maire de Roubaix a été le seul provocateur de la scène de violence, origine de cette affaire, qu'il a outragé par gestes et par menaces deux agents en exercice, qu'il les a frappés, et enfin qu'il était en état d'ivresse manifeste.

» Tout cela valait d'être établi publiquement. On avait essayé de représenter M. Carrette comme la victime innocente et sobre d'un véritable guet-à-pens : la légende a pris fin. C'est tout le profit de ce jugement, mais il a son prix.

» Il montre sous son vrai jour l'outrecuidante prétention d'un parti qui se figure être non-seulement au-dessus des convenances, mais des lois elles-mêmes, lorsque le hasard met entre ses mains une part du pouvoir public. M. Carrette jugeait tout simple, parce qu'il est maire, d'aller relancer et provoquer un de ses administrés jusque dans son domicile, de frapper des agents et de se griser.

» Cette petite histoire, à laquelle le tribunal de Lille a donné une solution rafraîchissante, n'est pas faite pour rehausser le prestige du socialisme, ni pour lui valoir, même dans le Nord, des recrues nouvelles. C'est là l'important. Quant à M. Carrette, il serait bien ingrat, s'il se plaignait. Qu'il n'oublie pas, cependant, que le sursis est suspendu pendant cinq années; c'est un bien long délai, quand on a de mauvaises habitudes. Gare à la récidive. »

L'affaire de la « Paix ». — Ainsi que nous le faisions prévoir il y a quelques jours, le conseil d'administration de la coopérative *la Paix*, actuellement en fonction, a reçu une assignation pour comparaître une seconde fois devant le Tribunal de commerce de Roubaix.

MM Decraene, Depoortère, Retun et Eenens, les quatre membres de l'ancien conseil d'administration qui entament ce procès, demandent l'annulation de l'assemblée générale du 4 septembre qui a élu le conseil d'administration actuel, et de plus, la nomination d'un séquestre pour gérer les affaires de la coopérative.

Ce procès viendra, mercredi après-midi, devant le tribunal de commerce.

Une tentative de vol, rue Boucher de Perthes. — Les cambrioleurs ont profité du jour de l'An pour rendre leurs petites visites intéressées à quelques-uns de nos concitoyens. Nous avons raconté d'autre part quelques-uns de leurs exploits. En voici un nouveau à mettre à leur actif.

Dimanche soir, vers dix heures, M. Lefebvre, chef de bureau à l'État-Civil, rentrait chez lui, rue Boucher-de-Perthes, après une absence de quelques heures, lorsqu'il remarqua que des pesées avaient été faites sur la porte d'entrée au moyen d'une pince monseigneur, mais les voleurs en ont été pour leurs peines.

La porte était-elle solide au point de résister à leurs efforts ou bien les malandrins ont-ils été dérangés dans leur besogne par des passants, c'est ce qu'on ne sait et ce qu'ils ne viendront sûrement pas dire.

Les étrennes d'un pickpoket. — Dimanche, dans l'après-midi, vers trois heures, Louis Constantin, demeurant rue de la Balance, se trouvait dans un estaminet de la rue Bernard, quand voulant solder sa dépense il trouva son gousset dégarni.

Un adroit tire-laine qui n'avait pas encore en ses étrennes, avait cru bon de lui enlever délicatement et sans qu'il en vît rien, son porte-monnaie contenant une somme de dix-huit francs environ.

Le volé n'avait qu'une chose à faire, c'était d'en informer la police; c'est ce qu'il a fait sans tarder.

Une arrestation pour vol. — La police a procédé, dans la soirée de lundi, à l'arrestation d'un nommé Joseph Cauvin, sous l'inculpation d'un vol de pavés au préjudice de M. Thibeau, entrepreneur, boulevard de Strasbourg.

Joseph Cauvin a été écroué au dépôt central.

Un vol au comptoir. — Un charentier de la rue Notre-Dame, M. R. Nys, a été, dimanche soir, victime d'un audacieux malfaiteur. En se rendant à son magasin il s'aperçut que le tiroir du comptoir avait été enlevé et que le montant de la recette de la journée s'élevant à une centaine de francs.

Plainte a été déposée au commissariat de police du 1er arrondissement.

Mères de famille qui désirez voir vos enfants forts et bien portants, qui voulez leur faciliter la dentition et leur éviter toutes les maladies du jeune âge, préparez leurs soupes avec une petite quantité de **FARINE NOURRICE phosphatée** qu'ils prendront comme une véritable friandise.

Chaque repas revient à quelques centimes.

Prix de la boîte : 2 francs.

Dépôt à Roubaix, pharmacie Boyaval, 108, rue de Lannoy.

Croix. — *Une mort subite.* — Dimanche soir, une scène bien impressionnante s'est produite dans une honnête famille ouvrière, habitant au « Pont d'Amour », dans le quartier de la Makellerie.

Le père, Abraham Roman, ouvrier terrassier, âgé de 55 ans, était occupé à prendre paisiblement son repas du soir avec sa famille lorsque soudain il s'affaissa sans connaissance. On s'empressa autour de lui, mais tous les soins prodigués pour le rappeler à la vie furent inutiles. Le malheureux ouvrier avait rendu le dernier soupir. Sa mort est attribuée à une rupture d'anévrisme.

Œufs garantis frais, rue du Bois, 13.

TOURCOING

Nomination d'administrateurs des hospices et du Bureau de Bienfaisance. — Par arrêté préfectoral du 31 décembre, M. Cyrille Desbouvries, est nommé administrateur des hospices pour quatre ans. M. Jean Philippe est renommé administrateur du Bureau de Bienfaisance et M. Désiré Parsy est nommé administrateur du Bureau de Bienfaisance en remplacement de M. Emile Lemaire, démissionnaire.

Un fou furieux à la gare. — Lundi matin, vers neuf heures, un fou furieux a mis, par ses exploits, la gare de Tourcoing en émoi.

Le secrétaire de M. le chef de gare avant à se rendre dans le bureau de M. le sous-chef, aperçut un homme assis dans un fauteuil au milieu du bureau.

Il demanda à l'inconnu ce qu'il demandait; celui-ci répondit qu'il fallait deux choses.

Surpris d'une pareille réponse, le secrétaire courut chercher M. le sous-chef François Vandenbulcke, qui après avoir reçu la même réponse fut l'objet d'injures de la part de l'inconnu.

Ce dernier se mit à gesticuler, crier et à se livrer à des excentricités que l'on jugea bon de faire cesser. Mais le fou — car c'en était un — devint furieux, voulut tout briser, déclarant que cent mille hommes ne lui faisaient pas peur.

Le pauvre insensé put être enfin maîtrisé et ligotté. Mis ensuite en voiture il fut transporté à l'Hôtel-Dieu.

L'identité n'a pas été établie; le pauvre fou s'appellerait Charles, paraît-il, mais c'est tout ce qu'on sait. Il paraît âgé d'une trentaine d'années.

Un tamponnement entre un tramway et un chariot. — Lundi vers sept heures et demie du soir, une voiture de la compagnie des tramways, faisant le service entre la gare des Francs et la Croix-Rouge, a tamponné en face de l'Hôtel-Dieu, un chariot, appartenant à M. Bauduin de Lille.

La plateforme d'avant a été complètement démolie.

Le tramway a été reconduit au dépôt.

Une mort subite. — Lundi matin une habitante de la rue de Cassel, s'était rendue chez M. J.-B. Flenrquin, marchand de légumes, pour y faire ses approvisionnements. Tout à coup elle s'affaissa. Des soins empressés lui furent donnés, mais le médecin qui avait été mandé ne put que constater la mort attribuée à une rupture d'anévrisme.

Le corps a été transporté à son domicile.

Un commencement d'incendie. — Dimanche soir, vers dix heures et demie la lampe attachée au plafond de l'estaminet tenu par M. Verheyen, rue de la Cloche, s'était décrochée et brisée sur le sol. Les consommateurs se trouvant dans l'obscurité s'étaient retirés sans attacher plus d'importance à l'accident.

Une heure plus tard M. Verheyen qui s'était couché sentit une forte odeur de fumée, il constata alors que le plafond avait pris feu et donna l'alarme. Les voisins l'aidèrent et ce commencement d'incendie fut rapidement réprimé.

Les dégâts sont très peu importants.

N'ACHETEZ PAS DE COFFRES-FORTS sans voir les nouveaux modèles de *Fichet de Paris*, 13, rue Nationale, LILLE. 32420

Concerts & Spectacles

Hippodrome-Théâtre de Roubaix. — M. Baret, pour la cinquième représentation qu'il doit donner sur notre scène, s'est assuré le concours de plusieurs artistes de grande valeur, Mme Renée Richard, la célèbre cantatrice de l'Opéra, M. Paul Viardot, le violoniste bien connu, Mlle Rachel de Ruy, l'exquise diseuse de vieilles chansons, etc., etc.

Ajoutons que M. Baret, interprètera deux des plus amusants rôles de son répertoire et qu'il paraîtra dans l'intermède.

La date de cette représentation reste fixée au dimanche 8 janvier prochain.

GRAND-THÉATRE (HIPPODROME)

Pur. à 7 1/2 **Jeudi 5 janvier 1899** Rid. à 8 h

A la demande générale, à l'occasion des vacances du nouvel an, l'immense succès :

LA POUPÉE

Opéra-Comique en trois actes d'Audran

On commencera par : **LE CHIEN DU JARDINIER.** Opéra-Comique en un acte de Grisar.

Prix des places ordinaires. — Location pour toutes les places chez M. Jubé Hertogh, rue de la Gare.

NORD

L'élection de Valenciennes. — Les principaux membres du parti républicain de la 3e circonscription de Valenciennes se sont réunis, samedi, à quatre heures, dans une salle du « Café de Paris », pour le choix d'un candidat à l'élection du 22 janvier, en remplacement de M. Sirot-Mallez, décédé. M. Sauteau, maire de Valenciennes, présidait.

A mains levées les membres présents ont accepté la candidature de M. César Sirot, sous réserve de son acceptation, car il n'assistait pas à la réunion.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille WATTEAU-PHALLIN qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame **Marie-Catherine Phallin**, veuve de Monsieur **Pierre Watteau**, décédée à Roubaix, le 1er janvier 1899, dans sa 73e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi qui sera célébrée le mercredi 4 courant, à 9 heures, aux Vigiles, qui seront chantées le même jour, à 3 heures, et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le jeudi 5 dudit mois, à 9 heures 1/2, en l'église du Très-Saint-Rédempteur, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Cobem « Aux Trois Ponts ».

Les amis et connaissances de la famille Alfred LEPLAT-CHEVAL, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur **Alfred-Henri Leplat**, docteur en médecine, pieusement décédé à Lille, le 31 décembre 1898, dans sa 31e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi qui sera célébrée le mardi 3 janvier 1899, à 9 heures, aux Vigiles, qui seront chantées le même jour, à 4 heures, et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le mercredi 4 dudit mois, à 9 heures 1/2, en l'église Notre-Dame, à Roubaix, l'assemblée à l'église Notre-Dame, à Roubaix.

Les amis et connaissances de la famille ISAAC-LEGRAND, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame **Adèle Legrand**, veuve de Monsieur **Simon-Jean Isaac**, décédée à Roubaix, le 31 décembre 1898, à l'âge de 74 ans, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le mercredi 4 janvier 1899, à 9 heures, en l'église du Sacre-Cœur, à Roubaix. Les Vigiles seront chantées le mardi 3, à 4 heures. — L'assemblée à la maison mortuaire, Grande-Rue, 471 bis.

Les amis et connaissances de la famille DUGARD-WUYCKENS qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Madame **Victor Dugard**, née **Maria-Julia Wuyckens**, décédée à Tourcoing, le 2 janvier 1899, dans sa 29e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Vigiles des Morts qui seront chantées le Mardi 3 courant, à 4 h. 1/4, et aux Convoi et service solennels, qui auront lieu le mercredi 4 dudit mois, à 9 heures 3/4, en l'église Saint-Christophe, à Tourcoing. — L'assemblée à la maison mortuaire, place Tiers, 13.

Un Obit solennel Anniversaire sera célébré en l'église de Leers (France), le mercredi 4 janvier 1899, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Dame **Augustine-Henriette Dhallin**, veuve de Monsieur **Henri Salembier**, décédée à Leers (France), le 16 janvier 1898, dans sa 79e année administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église Notre-Dame à Roubaix, le mercredi 4 janvier 1899, à 10 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur **Bonami-Désiré-Joseph Wibaux**, membre du Conseil de fabrique de la paroisse Notre-Dame, veuf en premières noces de Dame **Victorine Bulteau**, et en secondes noces de Dame **Eugénie Olivier**, pieusement décédé à Roubaix, le 7 décembre 1898, dans sa 75e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. Ils vous prient aussi d'assister à l'obit solennel demandé par Messieurs les Membres du Conseil de Fabrique de la paroisse Notre-Dame, le jeudi 5 janvier, à 10 heures. Mercredi 11 janvier, à 7 heures, Obit de la Confrérie du Saint-Sacrement; vendredi 13 janvier, à 7 heures, Obit de la Confrérie des Fidèles Trépassés; vendredi 18 janvier, à 7 heures, Obit de la Confrérie de N.-D. des Sept-Douleurs; vendredi 20 janvier, à 7 heures, Obit de la Confrérie du Rosaire vivant. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Des Messes seront célébrées le mercredi 4 janvier 1899, pendant toute la matinée, et un Obit Solennel sera chanté le même jour, à 11 heures (les Laudes à 10 heures 1/2) en l'église Saint-Maurice-des-Champs, à Lille, pour le repos de l'âme de Monsieur **John Tighe-Fox**, décédé à Lille, le 18 décembre 1898, dans sa soixantième année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu. 45724

BELGIQUE

L'abbé Daens. — Le *XXe Siècle*, qui, comme tous les autres journaux, s'était occupé de l'affaire de M. l'abbé Daens, et avait émis le souhait de le voir imiter jusqu'au bout l'abbé polonais Stojalowsky, « égaré puis repenti », reçoit de lui la lettre suivante :

« Alost, 30 décembre 1898.

» Monsieur le Directeur,

» Je vous remercie du sage conseil que vous me donnez et je le suivrai complètement.

» Je suis prêt à « parcourir la dernière étape et à imiter jusqu'au bout le prêtre polonais Stojalowsky. »

» Veuillez seulement remarquer que je n'ai jamais donné lieu à une condamnation ou censure de la Congrégation du Saint-Office, — que je n'ai jamais rien dit, écrit et fait d'irrespectueux et d'offensant contre les évêques et autres supérieurs ecclésiastiques; — que le n° 3 ne me concerne pas non plus, et qu'enfin je n'ai jamais violé l'interdit en célébrant la Messe en plein champ, comme le fit un jour le prêtre suspendu Stojalowsky.

» Je vous ferai remarquer de plus que si l'abbé Stojalowsky a été frappé de suspense, on n'a jamais songé à le priver de ses droits de citoyen.

» Voici d'ailleurs, pour l'édification de vos lecteurs, les résolutions du comité général du *Socialisme chrétien* de Galicie, quand l'abbé Stojalowsky fut envoyé à Rome en mai 1897 :

» 1° En vue de rétablir la paix religieuse, il se déclarera prêt à effacer du programme démocratique tout ce qui serait contraire à la doctrine de l'Eglise, et il admettra tout ce qu'on exigera de lui au point de vue de l'intérêt religieux.

» 2° Si, en outre, on exigeait de lui, comme le disent et l'annoncent publiquement les conservateurs, qu'il renonce à son action politique et à la direction du Parti, il ne peut admettre cette condition contraire au bien de la cause démocratique.

» Par leur première résolution les démocrates chrétiens veulent prouver leur foi et leur soumission à l'Eglise.

» Le motif de la seconde résolution est qu'il s'agit là non de la foi, mais des désirs et des exigences du parti conservateur, auxquels un catholique n'est pas tenu de se conformer.

» Si vous désirez sur cette question des éclaircissements plus précis encore, je suis prêt à vous les fournir pour l'édification de vos lecteurs.

» Veuillez insérer cette réponse à votre article du 28, et agréer mes salutations cordiales.

» A. Daens, prêtre. »

Le *XXe Siècle* explique, que ce sont les amis de M. l'abbé Daens qui l'ont comparé au prêtre Stojalowski et qu'il a simplement commenté cette comparaison en invitant l'abbé Daens à rétracter, à l'instar du tribun polonais, « tout ce qu'il a fait » ou écrit publiquement d'irrespectueux contre les évêques et » autres supérieurs ecclésiastiques. »

— *M. l'abbé Daens à Bruges.* — Le 17 janvier prochain, M. l'abbé Daens donnera un meeting à Bruges. La nouvelle est officielle.

A cette occasion, on affirme que l'ancien représentant d'Alost viendra habiter cette ville.

SPÉCIALITÉ DE

Cartes de Visite

Imprimerie du Journal de Roubaix

71, GRANDE-RUE

La Librairie du *Journal de Roubaix* offre à ses lecteurs à l'occasion de la nouvelle année :

100 cartes ivoire	1.25
100 cartes ivoire (gravure)	2.25
100 cartes ivoire (deuil)	2.50
100 cartes ivoire deuil (gravure)	3.50
Elle fournit également une jolie boîte contenant 100 cartes imprimées et 100 enveloppes pour	1.75
100 cartes ivoire et 100 enveloppes (gravure)	2.75
Même boîte deuil, imprimées	3.50
» » » (gravure)	4.50

BEAU CHOIX DE PAPIER A LETTRES

depuis 0.40 la boîte

AGENDAS pour 1899 — ALMANACHS CALENDRIERS

Bien s'adresser 71, Grande-Rue, 71

Chronique sportive

Le championnat de football Association du Nord

Nous recevons la lettre suivante :

« Monsieur le Rédacteur du *Journal de Roubaix*,

» Je vous prie d'avoir l'obligeance d'insérer dans votre journal la lettre suivante :

» La commission du Racing-Club Roubaisien porte à la connaissance du public et de tous ses membres la lettre adressée par la commission à M. le docteur Richard, président du Comité régional du Nord. Elle répond en même temps au désir exprimé dans votre journal par plusieurs des membres honoraires du R. C. R.

« Roubaix, le 29 décembre.

» Cher Président,

» J'ai l'honneur de vous informer que le Racing-Club Roubaisien se retire de la lutte pour le championnat de football association du Nord 1898-99.

» En agissant ainsi, la commission de football du R. C. R. se conforme au désir exprimé par chacun de ses membres et désireuse, en même temps, de mettre un terme à toute la polémique qui dès le début de l'année sportive a sévi contre le R. C. R., juge et apprécie avec toute franchise et sans aucune arrière pensée :

» Le but cherché, sans doute, par certaines sociétés de la région, aura-t-il abouti par notre décision, elle ne s'en soucie guère, cher Président; mais la commission se base seulement sur les principaux faits qui réclament de sa part une manifestation.

» La cabale menée et avouée par des sociétés du Nord, contre le R. C. R. dans la personne de notre président, pour l'exclure du comité régional du Nord était, pour nous, de la part d'instigateurs jaloux, une preuve d'un esprit de parti pris, régnant au sein du Comité régional pour en exclure le R. C. R., et naître, à ce club même, en dehors de ses assemblées.

» Le peu d'entente existant, comme le R. C. R. tient au bon accord entre toutes les sociétés de l'U.S.F.S.A. dont il fut le pionnier, dans notre région, pour les sports athlétiques : et les actes de certaines sociétés de la région étant à considérer, la commission de football du R.C.R. a voté, à l'unanimité, en face de tout cet amalgame de démarches plus ou moins défavorables, de déclarer forfait pour ses équipes 1 et II dans le championnat du Nord.

» C'est à regret qu'elle vous adresse cette démission; elle reste cependant indemne de toute fausse manœuvre. Elle est fière de s'être mise en ligne, avec une entière franchise, pour le championnat dont le président du R.C. R. avait été le principal organisateur, et abritée, en tout cas, derrière une parfaite ligne de conduite, elle laisse à votre appréciation, comme à celle du public, le vote qui le fait se retirer.

Recevez, cher Président, les marques de la plus entière considération de la société du R. C. R.

» *Le président de la commission.* »

CHRONIQUE VÉLOCIPÉDIQUE

Roubaix. — *Association vélocipédique « La Pédale ».* — Le conseil d'administration de *La Pédale*, réuni il y a quelques jours, présente une fois de plus à ses sociétaires, ses meilleurs souhaits de santé et de bonheur, et les prie de vouloir agréer l'assurance d'un dévouement encore plus grand durant l'année nouvelle.

Il les informe que les fêtes du Nouvel An entravant toute espèce de travail sérieux, l'assemblée générale mensuelle devant avoir lieu le mercredi 4 janvier, sera remise au mercredi suivant.

Le banquet de 1899 la suivra de près.

LA REVUE LOCALE DE L'ANNÉE 1898

Cantons de Roubaix et Lannoy

Mois de juin. — 2. Une magnifique réception est organisée en l'honneur de la *Roubaisienne*. — 5. Les sociétés militaires et patriotiques de Roubaix vont féliciter M. le commandant Despatures de sa récente promotion. — 10. Un employé de commerce, M. Emile Dujardin, meurt empoisonné par du sublimé corrosif. — 11. Un cheval et une voiture sont volés, rue Meyerbeer, par d'audacieux cambrioleurs.

12. Les catholiques de Roubaix organisent une manifestation en faveur du rétablissement des processions; aucun incident. — Un produit. — 15. Deux maisons en construction s'effondrent dans le quartier de la Grande-Vigne. Quatre ouvriers sont blessés. — 20. Les candidats collectivistes aux élections cantonales sont désignés officiellement; ce sont MM. Achille Lepers, Lévin Bailleul et Florimond Desbarbieux. — 22. Un drame de l'incompatibilité se déroule dans le quartier de la Guinguette : un tisserand, Gustave Goedgebuer, est frappé de trois coups de couteau par la femme Mélanie Uytterhaeger.

— 23 — L'élection de M. Eugène Motte est validée à la Chambre par 334 voix contre 175 — Le député de Roubaix obtient un très vif succès dans son éloquente réponse aux attaques de M. Millerand, le *leader* socialiste. — 27 — Flers-Bisseuil — Un cabaretier, Arthur Prévost, tente de mettre fin à ses jours en se tirant deux balles de révolver dans la tête. — 28 — M. Eugène Motte est nommé membre de la commission parlementaire des douanes.

LE THERMOMÈTRE

L'arrivée des réservistes a procuré à Roupoil sa petite rente, habituelle en pareil cas, de « politesses », mais pour ne pas trop accentuer la chose, on a invité quelques camarades de l'escouade. Il va de soi que Frisquet s'est glissé dans la bande des consommateurs.

On est donc installé dans un petit café avoisinant la caserne.

— La politique, dit Roupoil, moi jè m'en f... comme dè n'importe, n'empêche pas què lè gouvernement républicain a du bon, quand ça nè sèrait que la chose des réservistes.

— Permettez, sergent, c'est utile, c'est possible, mais quand il faut quitter sa maison, sa famille, ses affaires, c'est tout de même bien gênant parfois.

— Jè vous l'accorde n'empêche qu'on doit reconnaitre què dè cette manière, l'armée se marche beaucoup mieux dans la main ; on sè connaît, on sè retrouve avec plaisir, et ça permet la chose dè politesses et tout ça... si, si, là... les réservistes, quoi ! c'est très bien.

Frisquet trouve aussi que c'est admirable du moment qu'il boit gratis ; il approuve fortement Roupoil, il cherche à se le rendre favorable surtout, car il a un renseignement à lui demander. Près du comptoir se trouve un thermomètre. Frisquet ne se rend pas bien compte comment « ça marche », il voudrait bien être éclairé :

— Ditès donc, sergent, sans vous commander, vous qui connaissez toutes sortes d'affaires, comment donc què cé arrangé cè machin là ?

— Quelle chose? quel machin? s'pliquez-vous donc, s'pèce de tourte !

Les réservistes, qui connaissent Roupoil de longue date, se taisent prudemment, se pourléchant à l'avance des explications en perspective.

— Lè... lè ther... ther... thermomètre jè crois qu'on dit.

— Jè vous ferai remarquer, Frisquet, qu'on dit cè qu'on veut, y s'agit de dire cè qui faut.

— Oui, sergent, mais jè parle de la petite planche là-bas qu'a un tube.

— Ah ! très bien. Eh bien ! mais... vous pouvez fectivèment le traiter dè thermomètre... je n'y vois pas d'inconvénient.

— Oui, mais comment qu'on arrange ça ?

— Mais vous lè voyez bien, on f... ça lè long du mur.

— Ben... oui, mais ça marque pas tout lè temps la... la même heure ; comment què ça sè fait ?

Roupoil a un moment d'inquiétude, il regarde les réservistes avec méfiance ; il craint que l'un d'eux n'en connaisse plus long que lui, il hésite avant de répondre. Mais personne n'a l'air de connaître l'instrument, tout le monde regarde le thermomètre d'un œil étonné, comme si c'était la première fois qu'on en rencontre.

— Voyons, personne nè sait ça? demande le sergent qui désire être fixé avant de se lancer.

Chacun répond par un signe négatif.

— Eh bien ! sapristi, vrai, ça m'étonne !

— Mais vous, sergent ? insiste ce crampon de Frisquet.

— Je ne dis pas què j'en ferais un, mais je connais cet instrument, comme un tas d'autres sciences naturellement vu mon grade.

— C'est-y d'l'argent qu'est dans l'tuyau ?

— Heu... ça dépend, on... on peut en mettre ; chez l'emp'reur, dans l'temps, parait qu'on y f... d'l'or.

— Et puis y en a qu'a du rouge : c'est y du vin ou du cassis ?

— Je vous répète, ignorance que vous êtes, qu'on y f... tout aussi bien du bouillon, ça dépend des moyens.

— Mais icf, c'est dè l'argent, pas vrai, sergent ?

— Cè qui vous prouve què lè patron est au sac.

— Oui, sergent ; mais comment què ça se fait — je sais pas si ici c'est la même chose qu'au gros machin qu'est chez l'marchand d'lunettes — mais il y a des jours ousqu'il y en a plus dans l'tuyau, et puis des jours ousqu'il y en a moins, et puis il y a aussi écrit, chez l'marchand d'lunettes : *Vers à soie Sénégal... enfin toutes sortes* d'affaires, cè què ça veut dire, sans vous commander?

— Mais, b... de melon, c'est bien simple : ça veut dire qu'il y a des vers à soie... au Sénégal. Maintenant, pour la chose que le tuyau est plus plein un jour què l'autre, c'est quand on a retiré dè l'argent ou bien qu'on en a remis. V'là une bouteille, supposons, on l'apporte pleine...eh bien...elle est pleine, vous la buvez, il n'y a plus rien dedans... et v'là c'que c'est que l'thermomètre.

Y en a tout plein d'argent en c'moment dans l'machin.

— Parcè que le patron a l'œil, concevez, mais c'l'hiver j'suis v'nu un jour, il n'y en avait presque plus.

— Pardon, sergent, dit un réserviste qui avait écouté religieusement les explications de Roupoil, je croyais que ça montait quand il faisait chaud et que ça descendait quand il faisait froid.

— Pour un homme non gradé, voilà une réflexion admirable, je le reconnais, mais rèmarquez què les thermomètres non pas à faire les malins à cause de ça, attendu qu'ils nè sont pas les seuls à se pavaner de çui ci ; voyez le lait. Quand il est sur le feu, il monte aussi parce qu'il a chaud et redescend quand il a froid ; c'est même ce qui fait que par économie on le fait toujours chauffer... parce que comme ça, pour le même prix, on en a davantage

— Ben oui, sergent, mais dans les thermomètres ?

— Encore une fois, je vous le répète, c'est comme les bouteilles, à preuve : nous sommes venus ici qu'il faisait encore du soleil, on nous a apporté des bouteilles pleines ; voilà la nuit, il fait moins chaud, elles sont vides.

— Mais, sergent... si les camarades y z'en redemandaient, on les apporterait encore pleines.

— Evidemment, mais à mesure qu'il serait plus nuit, et qu'il ferait plus frais, vous les verriez diminuer. Mon Dieu... ce n'est pas pour la chose, mais rien qué pour apprendre, si on faisait l'expérience?

Il était difficile de se dérober aux bienfaits de la démonstration ; les réservistes en passèrent par l'expérience proposée et Roupoil, satisfait de son stratagème se promit bien de renouveler le plus souvent possible ses leçons de... thermomètre.

Ch. Leroy.

LISEZ ATTENTIVEMENT CECI !

Jeunes lecteurs et amis, voulez-vous connaître le moyen facile de : **construire un bateau à vapeur, faire valser un œuf, métamorphoser une bulle de savon, fabriquer le « postoscope »** curieux instrument pour voir derrière soi, **rendre vivante une ombre, transformer un verre de lampe en machine électrique**, etc., etc., etc. ?

Procurez-vous la superbe prime du *Journal de Roubaix !*

La **Science amusante,** donne le secret de centaines d'expériences, tours, amusements de société, plus surprenants, plus extraordinaires, plus merveilleux les uns que les autres et dont voici quelques titres :

Un Cyclone dans une carafe, l'Œuf toupie, Tremper un papier blanc dans l'encre sans le noircir, les Bougies de l'arbre de Noël, la Lunette de Don Quichotte, Comment lui faire avaler l'oiseau, le Kanguroo boxeur, Un enfant plus fort que quatre hommes, le Homard géométrique, le Sphygmographe, Construction d'une sphère en papier, Enfilage merveilleux d'une aiguille, la Gymnastique des doigts, les Larmes de Crocodile, la Trahison d'un verre d'eau, le Flacon mystérieux, les Pantins animés, Petits travaux d'amateurs, Tours de ficelles, etc., etc.

Par suite d'arrangements avec les éditeurs le *Journal de Roubaix* peut offrir aux lecteurs l'étonnant ouvrage de Tom Tit luxueusement relié, avec tranches dorées, nombreuses gravures, au prix exceptionnel de 4 francs.

Avis important : Il est bien entendu que pour bénéficier de la faveur spéciale nos lecteurs doivent demander la prime à la librairie même du « Journal de Roubaix », 71, Grande-Rue.

TITRES EN DEPOT

Le **Crédit Lyonnais** possède dans les sous-sols de son Hôtel, 17, rue de la Gare, à Roubaix, une installation toute spéciale, à l'**abri du vol et de l'incendie**, pour la **garde des titres**, dont il détache les coupons, en porte *montant à un compte spécial*, que le client peut toucher à son gré selon ses besoins.

Il s'occupe en outre de la **vérification des tirages.** (Toutefois sans aucune garantie.)

Les titres peuvent être déposés ou retirés à tout moment de la journée de 9 heures à midi et de 2 h. à 6 heures du soir. 3—33060-44375

Maison spéciale de Tapis

EN TOUS GENRES

AMEUBLEMENTS

P. Rousseau Fils

51, rue du Château, TOURCOING

Entreprise de battage, conservation et pose de tapis 45187—42987

GOFFIN & GABEREL

48, rue de l'Epeule, ROUBAIX

ENTREPRISE GÉNÉRALE

de Bâtiments

MAÇONNERIE, DALLAGES, CITERNAGES

Pierres, Marbres, Plafonnage

Un journal illustré pour la famille

LE

GLOBE ILLUSTRÉ

3 mois d'essai : 3 fr. — 10 Fr. PAR AN

Paraît en 16 pages tous les **Dimanches**

Peut être lu par tout le monde

Publie les actualités du monde entier

Donne chaque année 2 nos en couleur

Mois et jeux d'esprit

Problèmes de jeux de dames, etc., etc.

On s'abonne, sans frais au bureau du *Journal de Roubaix*, 71, Grande-Rue, Roubaix.

Demander comme spécimen le numéro de cette semaine qui vient de paraître, contre 15 cent.

Le « Messager du Dimanche » est le journal hebdomadaire belge le plus répandu. Sa publicité est de tout ter ordre. Prix d'annonce 0,10 c. la petite ligne. Envoi gratuit d'un n° spécimen. Abonnement 5 fr. 60 l'an. Le *Messager du Dimanche* contient 8 pages de textes; il donne un résumé de tous les faits politiques de la semaine, des chroniques artistiques et agricoles. C'est le journal hebdomadaire le plus complet. Pour tout ce qui concerne la publicité du *Messager du Dimanche*, s'adresser au bureau du journal à M. L. Nisel, fermier des annonces, 4, Impasse de la Vigilette, Bruxelles. 4519—41986

ÉTAT-CIVIL DE ROUBAIX

Naissances du 2 janvier. — Germaine Lagache, rue d'Hem, 82. — Fernande Donsbecke, rue de l'Alouette, 22. — Rodolphe Hautlequet, rue de Blanchemaille. — Angèle Cossart, rue

MARCHES A TERME

Cours du 3 Janvier

TERME	LAINES PEIGNÉES — ROUBAIX-TOURCOING — Type unique — COURANT — Cote précéd.	Cote du jour.	ANCIEN — Cote précéd.	Cote du jour.	ANVERS — Peignés Buenos Ayres ALLEMAND B. — Cote précéd.	Cote du jour.	LEIPZIG — TYPE Buenos-Ayres d'Anvers — Cote précéd.	Cote du jour.	LAINES BRUTES — ANVERS — Suint de La Plata TYPE C. — Cote précéd.	Cote du jour.	Le Hâvre — BUENOS AYRES Plata bonne couleur — Cote précéd.	Cote du jour.
Janvier	4.875	4.90	.....	.....	4.75	4.80	3.775	3.775	1.42	1.42	1.435	Voir les cours à la dernière heure.
Février	4.85	4.875	.....	.....	4.75	4.775	3.775	3.775	1.42	1.42	1.435	
Mars	4.80	4.85	4.80	4.875	4.725	4.775	3.775	3.775	1.41	1.41	1.44	
Avril	4.80	4.85	4.80	4.85	4.725	4.775	3.75	3.75	1.41	1.41	1.435	
Mai	4.80	4.85	4.80	4.85	4.70	4.775	3.75	3.75	1.40	1.40	1.435	
Juin	4.80	4.825	4.80	4.825	4.70	4.75